



MAIRIE DE CANDÉS-SAINT-MARTIN

Téléphone : 02 47 95 90 61

Courriel : mairie.candes.st.martin@orange.fr



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (Articles L2121-10 et R 2121-7 CGCT)

Le conseil municipal se réunira à la mairie le Lundi 25 Septembre 2023 A 19 Heures 00.

Affiché, le 19 Septembre 2023

Le Maire

Stéphan RINAUD



ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- 1/ ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57
- 2/ AVENANT PMI-ACQUISITION EQUIPEMENT DE SECURITE DES AGENTS DE POLICE
- 3/ CLETC-COMMISSION LOCALE EVALUATION DE TRANSFERTS DE CHARGES (PMI)
- 4/ RETROCESSION- ANNULATION CONCESSION N°281
- 5/ COLLEGALE DAT (demande autorisation travaux)
- 6/ DECISION MODIFICATIVE N°1 (SPL)
- 7/QUESTIONS DIVERSES

